

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 11 mars 2019

Délibération
N° CA 2019 – 17

Relative la création d'un « Comité de Pilotage des risques » lié au Contrôle Interne Comptable et Budgétaire.

Vu la circulaire conjointe DGFIP et MESR n°2011-03-6791 du 1er juin 2011 relative à la mise en œuvre de la démarche de contrôle interne comptable et financier ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le conseil d'administration approuve la création du Comité de Pilotage des Risques en remplacement du Comité d'Audit préexistant (cf. annexe), et nomme par la présente les membres suivants :

- **Présidente** : Corinne Mascala ;
- **1^{er} Vice-Président** : David Alary ;
- **Vice-Président Finance** : Vincent Dussart ;
- **Directrice Générale des Services** : Cécile Chicoye ;
- **Agent Comptable** : Thierry Higounenc ;
- **Membres du corps enseignant** :
 - Jonathan Maurice (Comptabilité-Contrôle de Gestion à TSM) ;
 - Pr Arnaud de Bissy (Centre de Droit des Affaires) ;

- **Membres d'établissements extérieurs :**

- Benoît Dintilhac - DGSA - Université de Bordeaux ;
- Christophe Godowski – Enseignant Chercheur à l'Université de Limoges ;

- **Membre invité :** Christian Liberos (Commissaire aux Comptes).

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA

Composition du nouveau Comité de Pilotage des risques - Contrôle Interne Comptable et Budgétaire (CICB) :

Depuis 2011, l'établissement s'est engagé, à la demande du Ministère, à mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et financier (CICF), devenu aujourd'hui contrôle interne comptable et budgétaire (CICB). Pour ce faire, l'université s'est organisée en mode projet durant 5 ans, avec la création d'un comité de pilotage et de projet.

Depuis 2015, la phase projet est terminée, une structure permanente est en place avec la mise en place d'un comité d'audit, d'un comité des risques et d'un groupe de référents CICB au sein des services centraux. A noter cependant que le CICB n'a été traité que pour la partie ordonnateur, la partie comptable reste à formaliser.

Depuis 2016, il y a eu un ralentissement de la démarche CICB, d'autres projets plus urgents ayant monopolisé les ressources (réforme GBCP, dématérialisation par exemple), accentué par le départ de la Coordinatrice CICF.

Aujourd'hui il est possible de relancer le dispositif de contrôle interne. Courant 2018, une réorganisation de la structure permanente d'encadrement du CICB a été décidée, celle-ci nécessite la mise en place d'un Comité de Pilotage des Risques en remplacement de l'ancien Comité d'Audit. En effet, le nom donné précédemment à ce comité ne correspondait pas à la réalité dans le sens où UT1 ne dispose pas pour l'heure d'un véritable audit interne indépendant ayant adopté une charte de l'audit interne avec des personnels dédiés Afin d'éviter tout amalgame sur le rôle de ce comité, nous proposons de le renommer « Comité de Pilotage des Risques » (CPR). Nous en profitons pour renommer le Comité des Risques « Comité Opérationnel des Risques » (COR).

Lorsque le Contrôle Interne sera parfaitement opérationnel, il servira de socle à la mise en place d'un Audit Interne, à ce moment-là un Comité d'audit sera à mettre en place.

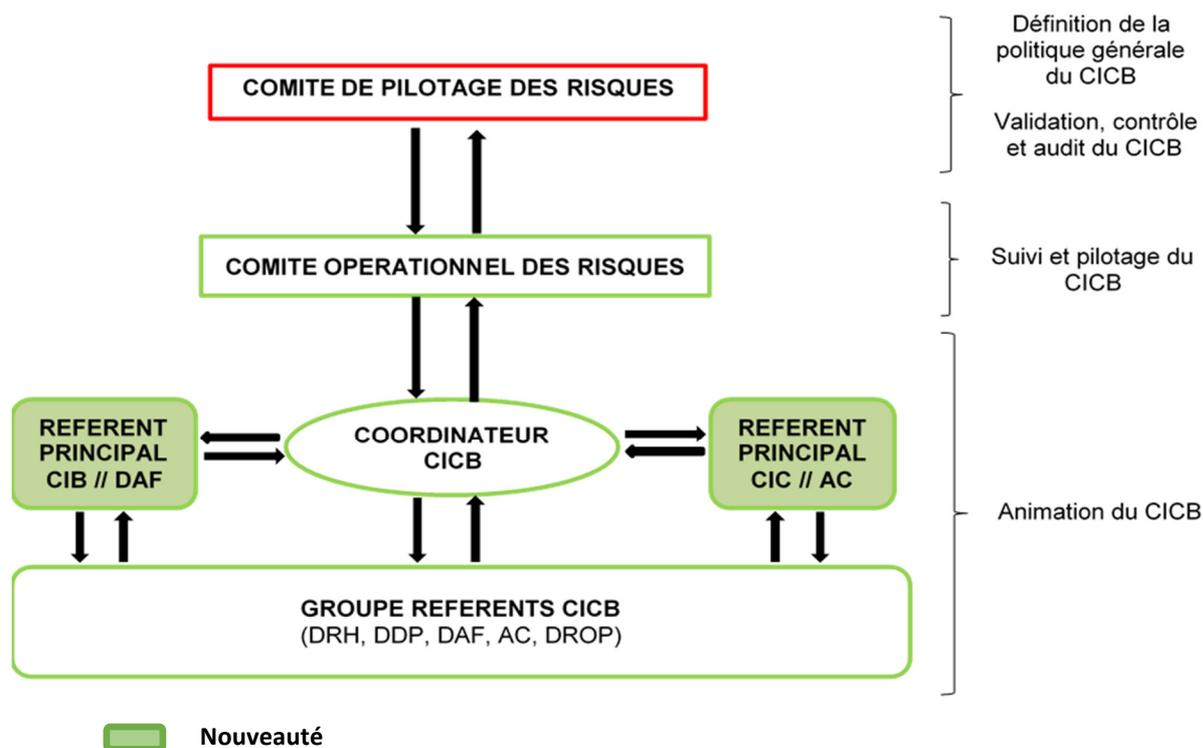
Le Comité de Pilotage des Risques devrait se réunir deux fois par an, en début d'année civile (février ou mars) afin d'établir la politique générale du CICB pour l'année à venir, et en fin d'année civile (novembre ou décembre) afin de valider les documents produits et approuver le bilan CICB de l'année écoulée.

L'**objectif** de ce comité est de s'intéresser à la mise en place et au suivi de l'application des mécanismes de contrôle interne, du processus de gestion des risques et du plan d'utilisation optimale des ressources pour garantir l'intégrité de l'information financière.

Ses principales **missions** sont de :

- Valider la cartographie des processus porteurs de risques ;
- Valider la cartographie des risques ;
- Valider tout autre document en lien avec le contrôle interne comptable et budgétaire ;
- Déterminer et assurer le suivi de la politique annuelle de contrôle interne ;
- Programmer et suivre les audits réalisés en interne sous forme de « testing » ;
- Valider et assurer le suivi des plans d'actions.

Nouvelle organisation du CICB à UT1 Capitole : Proposition 2018



Au vu des éléments avancés ci-dessus, il est proposé un Comité de Pilotage des Risques composé des membres nommés dans la délibération ci-dessus.